

Conseil Municipal du 14 Avril 2014

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 14 Mars 2014

Ordre du Jour :

- Fixation Indemnités des élus
- Délégation générale du conseil municipal au Maire
- Election des délégués siégeant dans les divers syndicats : Syndicat du Gardon d'Anduze – Pays Cévennes – Syndicat Mixte d'électricité du Gard – Syndicat Mixte d'eau potable du Frigoulous
- Election des membres des commissions : CCAS – Commission appels d'offres –
- Désignation des commissions municipales et de la commission communale des impôts directs
- Personnel Communal : contrat aide à l'emploi service technique
- Travaux : Débroussaillage - Révision toiture de l'horloge – Mise en sécurité arches rue droite – Entretien platanes Allée de la gare
- Achat : rideau occultant mairie
- SMDE : demande d'inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité pour les travaux Chemin de Sauve : renforcement poste Fondarène – infrastructure Télécom et Eclairage Public
- Consultation : Mise en conformité électriques des bâtiments recevant du public
- SMAGE du Gardon : avis du conseil
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes, Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Auvray Nelly, Berbon Evelyne, Bignolles Martine, Bonnaure Eva, Carrasco Sylvie, Durand Philippe, Fernandes Annie, Fraisse Bruno, , Linssolas Anne, Manoël Stéphane, Roblin Christine, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Veyrat Bernard.

Excusé : Levaillant Jean Pierre

Secrétaire : Eva Bonnaure

Compte rendu affiché le 22/04/2014

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose que soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants : Demande de subvention de l'association APMG, Attribution de l'indemnité à Mr le Percepteur de Lédignan, Demande de subvention pour les travaux de mise en discrétion du réseau France Télécom au chemin de Sauve.

Le conseil donne son accord sur le rajout de ces points.

Délibération N°2014- 47
Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Conseil Municipal du 14 Avril 2014

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, l'indemnité de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité (18 voix pour) décide de fixer :

- l'indemnité au Maire à 42 % de l'indemnité brute 1015
- l'indemnité aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} et 5^{ème} adjoint à 13.9 % de l'indemnité brute 1015
- l'indemnité au titulaire de la délégation spéciale à 13.9 % de l'indemnité brute 1015.

L'entrée en vigueur de ces indemnités est fixée au 29 Mars 2014.

<i>Délibération N°2014- 48</i> <i>Délégation à Mr le Maire</i>

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ces compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- D'être en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services qui peuvent être passés en la forme marché à procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

Election des délégués siégeant dans les divers syndicats

Délibération N°2014- 49
Délégués au Syndicat du Pays des Cévennes

Désignation des délégués au Syndicat du Pays des Cévennes : 1 titulaire, 1 suppléant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il faut désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Syndicat du Pays des Cévennes

Où cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire.

Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Le Conseil Municipal procède au vote.

Mr TORREILLES Eric est proclamé , à l'unanimité, délégué titulaire au Syndicat du Pays des Cévennes.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du délégué suppléant :

Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.

Mr TRILLON Christian propose sa candidature.

Mr le Maire demande au Conseil de procéder au vote.

Monsieur TRILLON Christian est proclamé, à l'unanimité, délégué suppléant au Syndicat du Pays des Cévennes.

Délibération N°2014- 50
Délégués au SIA du Gardon d'Anduze

Election des délégués au SIA du Gardon (1 titulaire 1 suppléant) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il faut désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au SIA du Gardon

Où cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués.

Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.

Monsieur Christian TRILLON en qualité de titulaire et Mme BIGNOLLES Martine en qualité de suppléante , se déclarent candidats.

Mr le Maire demande au Conseil de procéder au vote.

Mr TRILLON Christian est proclamé, à l'unanimité, délégué titulaire au SIA du Gardon.

Mme Martine BIGNOLLES est proclamée, à l'unanimité, déléguée suppléante, au SIA du Gardon

Délibération N°2014- 51
Délégués au Syndicat Mixte à cadre départemental d'électrification

Election des délégués au Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electrification (2 titulaires 2 suppléants)

Conseil Municipal du 14 Avril 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il faut désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electrification
Où cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire.
Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.
Messieurs TALAGRAND Philippe et Bernard VEYRAT se déclarent candidats.

Mr le Maire demande au Conseil de procéder au vote.
Messieurs TALAGRAND Philippe et VEYRAT Bernard sont proclamés délégués titulaires au Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electrification

Le Conseil procède ensuite à l'élection des délégués suppléants :
Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.
Messieurs TORREILLES Eric et TRILLON Christian se déclarent candidats.
Mr le Maire demande au Conseil de procéder au vote.

Messieurs TORREILLES et TRILLON sont déclarés délégués suppléants au Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electrification

<p style="text-align: center;"><i>Délibération N°2014- 52</i> <i>Délégués auprès du Syndicat Mixte de Production</i> <i>d'Eau Potable du Frigoulous</i></p>
--

Election des délégués auprès du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Frigoulous (2 titulaires 2 suppléants).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il faut désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable des Garrigues
Où cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués titulaires.
Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.
Messieurs TALAGRAND Philippe et TORREILLES Eric se déclarent candidats.

Mr le Maire demande au Conseil de procéder au vote.
Messieurs TALAGRAND et TORREILLES sont proclamés délégués titulaires, à l'unanimité, auprès du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable des Garrigues

Le Conseil procède ensuite à l'élection des délégués suppléants :
Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.
Messieurs TRILLON Christian et MANOEL Stéphane se déclarent candidats.
Mr le Maire demande au Conseil de procéder au vote.

Messieurs TRILLON Christian et MANOEL Stéphane ont proclamés délégués suppléants auprès du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Frigoulous

<p style="text-align: center;">Election des membres des commissions</p>
--

Délibération N°2014-53

Election des Membres de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Sont élus à l'unanimité, pour représenter la commune au sein du Centre communal d'Action Sociale :

Elus

Mesdames et Messieurs Maryline Aubrun, Annie Linssolas , Christine Roblin, Eva Bonnaure, Evelyne Berbon, Mr Bruno Fraisse, Annie Fernandes, Eric Torreilles.

Membres désignés par le Maire, extérieur au Conseil Municipal :

Mme Martine Fossat, Mme Martine Fournier (Association la Gerbe), Mr Jean Louis Canaguier, Mr Yves Michel (association les fils d'argent) , Mme Florence Barthélémy (association les fils d'argent) , Mme Colette Guiot, Annie Pujol, Aline Chollet.

Délibération N°2014-54

Election des délégués pour la commission d'appel d'offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il faut désigner 4 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la commission d' appel d'offres

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués titulaires.

Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.

Messieurs Torreilles , Talagrand, Trillon et Madame Fernandes se déclarent candidats.

Mr le Maire demande au Conseil de procéder au vote.

Messieurs Torreilles , Talagrand, Trillon et Madame Fernandes sont proclamés délégués titulaires de la commission d' appel d'offres . Mr le Maire est président de cette commission.

Le Conseil procède ensuite à l'élection des délégués suppléants :

Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.

Messieurs Eric Saint Pierre, Philippe Durand et Jean Pierre Levailant se déclarent candidats.

Mr le Maire demande au Conseil de procéder au vote.

Messieurs Eric Saint Pierre, Philippe Durand et Jean Pierre Levailant sont proclamés délégués suppléants pour le commission d' appel d'offres

Délibération N°2014-55

Désignation des personnes proposées pour la Commission communale des Impôts Directs

Le Conseil à l'unanimité accepte la liste proposée par Mr Le Maire relative aux personnes proposées au Service des Impôts pour constituer la commission Communale des Impôts Directs, à savoir :

Conseil Municipal du 14 Avril 2014

Titulaires	Suppléants
Mme Maryline Aubrun	Mr René Durand
Mr Jacques Talagrand	Mr Philippe Durand
Mme Annelise Bachetto	Mr Gérald Fournier
Mr David Weiss	Mr Ali Bahiri
Mr Patrick Fesquet	Mr Patrice Roblin
Mr Bernard Gentilhomme	Mr Louis Passeneau
Mr Patrick Repellin	Mr Michel Barthelemy
Mr Christian Trillon	Mr Yves Talagrand
Mr Jacques Gas	Mr Eric Torreilles
Mr Yves Michel	Mr Bernard Veyrat
Mr Jean Claude Manoël	Mr Bruno Fraisse
Mr Philippe Pinchard	Mr Pascal Fesquet

COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal souhaite à l'unanimité que les commissions municipales soient ouvertes aux non élus qui désirent y participer , ceci afin de maintenir un lien fort avec le village.

Les élus faisant partie des commissions sont ci-après désignés :

Commission Festivités : Adjoint délégué : Bruno Fraisse

Elus désignés : Philippe Durand, Annie Fernandes, Annie Linssolas, Sylvie Carrasco, Eva Bonnaure, Evelyne Berbon, Martine Bignolles, Bernard Veyrat, Jean Pierre Levailant, Nelly Auvray.

Commission Embellissement : Adjoint délégué : Bruno Fraisse

Elus désignés : Annie Linssolas , Annie Fernandes, Martine Bignolles

Commission Travaux – Infrastructure : Adjoint délégué : Philippe Talagrand

Elus désignés : Eric Torreilles , Christian Trillon, Stéphane Manoël, Bernard Veyrat, Philippe Durand

Commission Communication : Adjoint délégué : Eric Saint Pierre

Elus désignés : Philippe Durand, Sylvie Carrasco, Nelly Auvray, Eva Bonnaure, Jean Pierre Levailant

Commission Finances : Adjointe déléguée : Annie Fernandes

Elus désignés : Eric Torreilles , Philippe Talagrand, Jean Louis Astier

Commission Aménagement Voirie et Bâtiment : Conseiller délégué : Christian Trillon

Elus désignés : Philippe Talagrand, Eva Bonnaure, Philippe Durand, Annie Linssolas, Bernard Veyrat, Bruno Fraisse

Commission Jeunesse : Adjointe déléguée : Sylvie Carrasco

Elus désignés : Eva Bonnaure, Christine Roblin, Maryline Aubrun, Annie Fernandes, Eric Saint Pierre, Evelyne Berbon

Commission relations avec les associations : Adjointe déléguée : Annie Fernandes

Elus désignés : Bruno Fraisse, Annie Linssolas, Sylvie Carrasco, Christine Roblin

Commission Patrimoine Tourisme : Adjoint délégué : Eric Saint Pierre

Elus désignés : Nelly Auvray, Philippe Durand, Jean Pierre Levailant

Commission Jardins Communaux : Elu délégué : Philippe DURAND

Cette commission s'occupera également des possibilités de mise en place des « incroyables comestibles » sur la commune, Eva Bonnaure sera l'élue référent de cette sous-commission.

Elus désignés : Philippe Durand, Bruno Fraisse, Eva Bonnaure, Martine Bignolles, Maryline Aubrun,

Délibération N° 2014-56
Personnel Communal : Contrat aidés

Mr le Maire indique que pour le bon fonctionnement de l'équipe technique , il convient de remplacer les contrats à durée déterminée arrivés à terme. Il propose la candidature de deux personnes, résidant à Lézan, et éligibles au contrat d'accompagnement à l'emploi (20 heures hebdomadaires) .

Le conseil municipal donne son accord pour le recrutement de ces deux personnes pour une durée de un an renouvelable une fois, et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces utiles ou à intervenir relatives à ce dossier.

Travaux et achats divers

Elagage Allée de la Gare :

Mr le Maire rappelle qu'il est nécessaire pour la sécurité des biens et des personnes, de procéder à un contrôle des arbres se trouvant sur le domaine public , et si cela s'avère nécessaire, de faire élaguer les arbres. Ce contrôle est effectué par un spécialiste qui évalue les risques dans le respect et la préservation de l'environnement naturel.

L'entreprise Cléménçon suite à ce contrôle a établi deux devis : le premier comprenant l'élagage d'une quinzaine d'arbres pour un montant de 2000 euros HT, le second comprenant l'élagage de tous les arbres de ce secteur, soit 35 platanes pour un montant de 3800.00 euros HT.

Le conseil après avoir délibéré pense qu'il est préférable de procéder à l'élagage de 35 platanes, dans ce quartier très fréquenté par la population et retient la proposition de l'entreprise Cléménçon pour un montant de 3800.00 euros HT.

Révision toiture de l'horloge et arches du village :

Mr le Maire indique que des infiltrations d'eau sont présentes sur la toiture de la tour de l'horloge. D'autre part les arches de la rue droite et de la rue du Tachou ont besoin d'un entretien.

Un devis a été demandé à l'entreprise MUSCIO qui s'élève à 2010 € TTC.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MUSCIO pour un montant de 2010 € TTC afin qu'il procède à ces travaux d'entretien.

Débroussaillage :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une entreprise procède chaque année au débroussaillage des chemins communaux. L'entreprise ROMESTAN effectue cette tâche

depuis de nombreuses années et connaît bien le territoire. Elle présente un devis à 40 € HT de l'heure.

Le conseil après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise ROMESTAN pour un montant de 40.00 HT euros de l'heure.

Rideau occultant :

Il est nécessaire d'acheter un rideau pour l'accueil du secrétariat de mairie. Le devis de l'entreprise Bigmat Lézan Matériaux est de 469.52 € TTC non posé. Le conseil donne son accord pour cet achat.

SMDE

Mr TALAGRAND présente au conseil les travaux retenus pour cette année par le Syndicat Mixte d'électricité du Gard au chemin de Sauve.

Il rappelle que dans le cadre des travaux de renforcement électrique, des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunications peuvent être également réalisés.

Des fiches problèmes nous ont été signalées par ERDF faisant apparaître 27 clients mal alimentés en électricité. Il convient donc de réaliser ces travaux le plus rapidement possible.

<i>Délibération N° 2014 – 57</i>

<i>SMDE : Demande d'inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité Renforcement réseau BT Poste « Fondarène »</i>

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Chemin de Sauve / Renforcement [FPT MOAPFONDARE] réseau BT Poste "FONDARENE"

Ce projet s'élève à 142 033,95 € HT soit 169 872,60 € TTC

Définition sommaire du projet : En 2010, ERDF a émis une FPT N°MOAPFONDARE relative à des contraintes tensions (27 CMA) et un dépassement de la capacité du poste cabine haute « Fondarene » (Coeff. Utilisation 115%). Ce poste équipé d'un transformateur de 250 kVA ne peut évoluer vers une puissance supérieure (400 kVA), compte tenu de son architecture. Il est nécessaire de remplacer celui-ci par nouveau poste de type 4 UF et équipé d'un transformateur de 400 kVA. Il est nécessaire quelque que soit la solution qui sera retenue, de « soulager » le futur poste par une reprise de la charge depuis les postes « LEZAN » ou « Transhumance » afin notamment de réduire la longueur du réseau.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage. Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée suivant les décisions du bureau. Le syndicat réalise les travaux qu'il finance aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 142 033,95 € HT soit 169 872,60 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 6 290,00 €
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif.

5. Autorise son Maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides, ainsi que la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil.
6. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
7. Les éventuelles dépenses supplémentaires devront être soumises à l'accord de la commune de Lézan avant d'être engagées.
8. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Délibération N° 2014 –58

SMDE : Demande d'inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité Eclairage Public Coordonné

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de réalisation de travaux d'éclairage public à exécuter en coordination avec une opération syndicale d'amélioration des réseaux de distribution d'énergie : Chemin de Sauve / Eclairage Public Coordonné (coord. opé. 12-REN-19)

Ce projet s'élève à 20 316,92 € HT soit 24 299,04 € TTC

Il rappelle que le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard réalise les travaux d'amélioration du réseau de distribution d'énergie électrique. Il peut également réaliser des travaux coordonnés sur le réseau d'éclairage public dès lors qu'ils sont exécutés concomitamment et qu'ils portent sur le même tracé. Il établit les commandes et règle les factures. La collectivité se fait rembourser la TVA correspondante par ses propres moyens auprès des organismes compétents. La collectivité fait de son affaire la perception à son profit des subventions éventuellement attribuées à cette opération.

Définition sommaire du projet : En coordination avec l'opération 12-REN-19 de renforcement du poste "Fondarene", il est prévu le remplacement des lanternes existantes équipées de lampes BF 125 W par des lampes SHP 100 W

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du syndicat.

Pour les travaux d'éclairage public : Bien que cette compétence ne soit pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique, associée à une convention de fonds de concours.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 20 316,92 € HT soit 24 299,04 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 24 300,00 €
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif.
5. Autorise son Maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides, ainsi que

la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil.

6. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif :

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
- le second acompte et solde à la réception des travaux.

7. Les éventuelles dépenses supplémentaires devront être soumises à l'accord de la commune de Lézan avant d'être engagées.

8. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux.

Délibération N° 2014 –59

SMDE : Demande d'inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité – Infrastructure télécom

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de réalisation de génie civil Telecom à exécuter en coordination avec une opération syndicale d'amélioration des réseaux de distribution d'énergie : Chemin de Sauve / infrastructure télécom (coord. opé. 12-REN-19)

Ce projet s'élève à 10 782,78 € HT soit 12 896,20 € TTC

Il rappelle que le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard réalise les travaux d'amélioration du réseau de distribution d'énergie électrique et peut faire réaliser des travaux de génie civil d'équipements de communications électroniques sur le territoire des communes adhérentes où il assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques. Il établit les commandes et règle les factures. La collectivité fait de son affaire la perception à son profit des subventions éventuellement attribuées à cette opération.

Définition sommaire du projet :

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du syndicat.

Pour les travaux de génie civil de télécommunication : Cette compétence n'étant pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 08 juin 2005 entre France Telecom, le Conseil Général du Gard et le syndicat. Il sera alors établi une convention de mandat entre la collectivité et le syndicat, conjointement à la convention de fonds de concours.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 10 782,78 € HT soit 12 896,20 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 12 900,00 €
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif.
5. Autorise son Maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides, ainsi que la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil.
6. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif :

Conseil Municipal du 14 Avril 2014

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
- le second acompte et solde à la réception des travaux.

7. Les éventuelles dépenses supplémentaires devront être soumises à l'accord de la commune de Lézan avant d'être engagées.

8. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées. S'intégrera à ce stade le calcul de la participation ORANGE suivant l'avenant du 21/06/2012 à la convention cadre qui est fixée à 8€/ml de tranchée aménagée.

Délibération N° 2014 – 60

Demande de subvention au Conseil Général du Gard – Infrastructure télécom

Mr TALAGRAND indique qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général du Gard pour les travaux de génie civil de télécommunications du réseau Télécom . Le conseil Municipal autorise Mr le Maire à demander une subvention pour les travaux de génie civil de télécommunications auprès du conseil général du Gard et à signer toutes pièces utiles ou à intervenir concernant ce dossier.

Délibération N°2014-61

Consultation : Mise aux normes des installations électriques

Mr TRILLON rappelle au conseil qu'il est nécessaire de procéder au contrôle des installations électriques de l'ensemble des bâtiments recevant du public. Ce contrôle a été réalisé par le bureau de contrôle Socotec qui a établi un rapport pour chaque bâtiment.

Nous sommes dans l'obligation de procéder à une mise aux normes électriques de nos bâtiments.

Il convient de consulter plusieurs entreprises.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux recevant du public.

Délibération N°2014-62

SMAGE : Adhésion de la commune d'ESTEZARGUES

Mr le Maire fait part au conseil que lors de sa séance en date du 6 mars 2014, le SMAGE des Gardons a accepté l'adhésion de la commune d'Estézargues. Le conseil municipal valide cette adhésion.

Délibération N°2014-63

Demande de subvention : APMG – Maison Médicale de Garde

Mr le Maire présente la demande de subvention de l'association APMG , Maison Médicale d'Alès.

Le conseil municipal manquant d'éléments pour se prononcer décide de reporter ce point de l'ordre du jour dans l'attente de renseignements complémentaires.

Délibération N°2014-64

Indemnité de Conseil allouée à Mr le Percepteur

Conseil Municipal du 14 Avril 2014

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, et des conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, il convient de délibérer à chaque renouvellement de conseil municipal.

Le conseil municipal, décide , à l'unanimité, de reconduire l'attribution de l'indemnité de conseil à notre comptable , Mr GUINTOLI Claude, percepteur à Lédignan.

Informations et Questions Diverses :

Félicitations : Mr le Maire fait lecture de lettres de Félicitations pour l'élection du nouveau conseil municipal de Mr François Ambrogiani, Préfet du Gard, de Mme Françoise Laurent Perrigot, et Mr Jean Paul Fournier, tous deux sénateurs.

Remerciements : La Croix Rouge Française, section d'Anduze, Les restaurants du Cœur section St Christol les Alès, et l'association la Gerbe de Lézan remercient le conseil municipal et le CCAS pour leur aide financière.

Proposition de Spectacle

Mr le Maire fait part au conseil d'une proposition de spectacle à organiser sur notre commune : Grand Prix de la Chanson. Cette manifestation connaît un vif succès depuis quelques années.

Le conseil donne son accord pour la réservation de ce spectacle au prix de 1600 € pour la date du 16 août 2014.

Réunion Foyer les Arcades : Annie Linssolas fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue au Foyer Résidence les Arcades. Elle indique que la direction apprécie vivement les échanges intergénérationnels qui s'effectuent entre les résidents du foyer , le centre de loisirs et la micro crèche.

La direction souhaiterait qu'une signalétique du foyer les Arcades soit mise en place afin que les visiteurs trouvent plus facilement la résidence. Mr le Maire et Mr TRILLON se rapprocheront de la direction pour discuter de ce point.

Lion's Club : panneaux de sensibilisation au respect des places de stationnement réservé aux personnes handicapés :

Mr TRILLON informe le conseil qu'une cérémonie de remise de panneaux de sensibilisation au respect des places de stationnement réservé aux personnes handicapés par l'association du Lion's Club a eu lieu à St Jean de Serres. Quatre panneaux ont été remis à la commune.

La séance est levée à minuit.

Délibérations prises dans la séance du 14-04-2014

2014-47

Fixation de l'indemnité du Maire et des adjoints

Conseil Municipal du 14 Avril 2014

2014-48	Délégation au Maire
2014-49	Délégués au Syndicat du Pays des Cévennes
2014-50	Délégués au SIA du Gardon d'Anduze
2014-51	Délégués au Syndicat Mixte à cadre départemental d'électrification
2014-52	Délégués auprès du Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du Frigoulous
2014-53	CCAS : Désignation des membres de la Commission CCAS
2014-54	Election des délégués pour la Commission d'Appel d'offres
2014-55	Désignation des personnes proposées pour la commission communale des impôts directs
2014-56	Personnel communal : contrats aidés
2014-57	SMDE : demande d'inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité : renforcement réseau BT – Poste Fondarène
2014-58	SMDE : demande d'inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité : Eclairage Public Coordonné
2014-59	SMDE : demande d'inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité : Infrastructure télécom
2014-60	SMDE : demande de subvention au conseil général du Gard : infrastructure télécom
2014-61	Consultation : Mise aux normes des installations électriques
2014-62	SMAGE : Adhésion de la commune d'Estézargues
2014-63	Demande de subvention : APMG – Maison médicale de garde
2014-64	Indemnités de conseil allouée à mr le Percepteur

Signatures des membres présents à la séance du 14-04-2014

Eric TORREILLES

Conseil Municipal du 14 Avril 2014

ASTIER Jean-Louis

AUBRUN Maryline

AUVRAY Nelly

BIGNOLLES Martine

BERBON Evelyne

BONNAURE Eva

CARRASCO Sylvie

DURAND Philippe

FERNANDES Annie

FRAISSE Bruno

MANOEL Stéphane

LEVAILLANT Jean Pierre

LINSSOLAS Anne

ROBLIN Christine

SAINT PIERRE Eric

TALAGRAND Philippe

TRILLON Christian

VEYRAT Bernard